

Procès-verbal du Conseil Municipal

Commune de SAINT-BONNET

SÉANCE du 7 novembre 2024

Date de convocation : 31 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, après en avoir informé le préfet, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kévin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire,

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELETOILE pouvoir à Sandrine POURTAU

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.
Les votes portent sur 9 voix.

OBJET : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 11 octobre 2024

Madame le Maire présente le compte rendu du dernier conseil municipal du 11 octobre 2024.
Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal présenté.

OBJET : Décision d'échange (après la mise à disposition du dossier en mairie durant 1 mois)

DELIBERATION N°2024-27 approuvant l'échange de terrain d'emprise de chemin rural lieu-dit « chez Rétoré »

Par délibération du 05/09/2024, le conseil municipal a décidé de réaliser un échange de terrains avec Monsieur Juvenelle Vincent afin de garantir l'accès à la parcelle E 151, sans réduction de largeur soit 4 mètres de large ;

Vu l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, et l'article L 2241-1 du CGCT,

Vu la demande de cession d'une portion de chemin rural adressée par Monsieur Juvenelle Vincent qui a accepté un échange de terrain avec la commune,

Vu la situation de cette portion désaffectée de chemin rural figurant en section E du plan cadastral,

Vu le dossier et le plan d'échange, établis conformément à la loi et qui garantissent la continuité du chemin rural sans réduction de sa largeur.

L'information du public a eu lieu par la mise à disposition prévue par la loi, en mairie pendant un mois du 13/09/2024 au 13/10/2024 sans observations particulières.

Vu que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural,

Vu l'estimation du prix de chaque terrain échangé, considérant la valorisation du parcellaire obtenue pour l'exploitation agricole,

Où cet exposé, le conseil municipal, Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Vote pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

- de valider et d'autoriser cet échange tous les frais étant à la charge de Monsieur Juvenelle Vincent (bornage, acte, publicité foncière...);
- d'incorporer la portion de terrain cédée à la commune dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public ;
- d'autoriser le maire à signer toutes pièces et documents nécessaires ;
- l'échange réalisé garantit la continuité du chemin rural en ce qu'il permet de le relier à d'autres chemins ou voies publique ;
- le propriétaire riverain (Monsieur Juvenelle Vincent) a la charge de se clôturer pour la partie des parcelles divisées qu'il conserve et qui restent attenantes au nouveau tracé cédé à la commune, notamment en cas de pâturage d'animaux. Il protégera les bornes implantées délimitant la partie cédée à la commune par la mise en place à chaque borne d'un piquet en bois de bonne qualité d'au-moins 12 cm de diamètre, haut de 1,20m, qu'il remplacera si besoin ;
- il est précisé que la largeur minimale de roulement du nouveau tracé du chemin rural est d'au moins 3,50m, permettant le broyage par un tracteur équipé d'un girobroyeur ;
- il est précisé que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail à la date de l'échange de droits réels ou de servitude ;

OBJET : FDAC 2025

La commission voirie a effectué avec le bureau d'études le tour des routes communales afin de budgétiser les travaux de voirie pour l'année 2025.

Pour rappel, la longueur de la voirie est de 26 089 mètres.

Le plafond de la dépense hors taxes subventionnable est de 21 677,35 €, avec une subvention de 6 503,21 €. Chantiers présélectionnés en attendant de revoir certains points et en attendant le devis pour le chantier de la rue de chez Raby.

- **Chantier 2 : Impasse de Chez Blanchou** - Réparations ponctuelles + revêtement bicouche + Dérasement côté aval
Longueur=315m - largeur=3,00m + 1 patte d'oie → 7 562,63 €/HT ⇔ 9 075,16 €/TTC
- **Chantier 3 : Route de l'Etang** - Curage fossé + Dérasement côté bois + Trous en formation dans le bois côté droit
Longueur=500m - largeur=1,00m → 6 247,50 €/HT ⇔ 7 497,00 €/TTC
- **Chantier 5 : Chez Gravouille** - Dérasement côté gauche et droite L=1500m + Réparations en PAT
Longueur=980m - largeur=3,00m → 5 514,60 €/HT ⇔ 6 617,52 €/TTC
- **Chantier 6 : Route du lavoir** - Revêtement bicouche sur les 2 rives larg. 1,00m
Longueur=525m - largeur=2x1,00m → 4 227,30 €/HT ⇔ 5 072,76 €/TTC

- **Chantier 11 : Chez Saquet** - Dérasement côté gauche et droite au point bas L=2x30m + Réparations ponctuelles en PAT + Revêtement bicouche général
Longueur=75m - largeur=3,00m + 1 patte d'oie → 1 812,04 €/HT ⇔ 2 174,45 €/TTC

La délibération sera prise lors de la séance du prochain conseil.

Nous avons reçu le devis de Monsieur Marceau pour terminer les travaux de voirie 2024 sur la route des cinq ponts. Madame le maire valide le devis d'un montant de 3900 € TTC.

Nous devrions recevoir demain le devis pour le curage des fossés. Madame le maire le validera dans la limite du budget global prévu pour les travaux de voirie, soit 10 000 €.

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Sud Charente pour l'année 2023

Rapport envoyé par mail à l'ensemble du conseil.

Les analyses de l'eau à la station de la Fontchaude sont meilleures que l'an dernier. D'une manière générale, il est constaté une baisse de la consommation d'eau.

OBJET : Point chaudière communale

Depuis la mise en route le 15 octobre 2024, la chaudière a connu des pannes quasi-quotidiennes. Celle-ci s'explique par une surchauffe due à la baisse des consommations des abonnés dont certains n'utilisent plus l'équipement.

Il a fallu qu'un technicien de CEL intervienne pour baisser la puissance de chauffe à 220 KWh, qui est la puissance minimale.

De plus, les réseaux souterrains qui alimentent les administrés sont en très mauvais état.

Les contrats d'engagement se terminent en mai 2026 et la chaudière a été installée à l'époque avec une durée d'amortissement de 60 ans.

À ce jour, le conseil se questionne sur l'avenir de la chaudière.

Le conseil municipal prévoit une réunion publique avec les administrés concernés en début d'année afin de discuter des problématiques en toute transparence et d'essayer de trouver une solution.

En attendant, Madame le maire va recevoir un agent du service de gestion comptable afin d'échanger sur l'avenir du SPIC.

OBJET : Point distribution bulletin CDC 4B

La CDC 4B mandate chaque année un prestataire pour la distribution de son bulletin annuel. Cette année, beaucoup de communes n'ont pas reçu celui-ci.

La CDC 4B demande à l'ensemble des conseils municipaux de bien vouloir procéder à la distribution pour éviter ce désagrément.

OBJET : Point papiers des aînés

Le tarif de la papiers est maintenu à 15 €. Mme le maire se charge de passer la commande. Prévoir 68 papiers.

OBJET : Point cérémonie du 11 novembre

La cérémonie aura lieu à 10h. Nous attendons la réponse du Colonel concernant sa venue.

L'école de Saint-Bonnet sera présente. Il convient de prévoir l'achat de bonbons pour les enfants.

OBJET : Point Wiesviller : 80 ans de la libération en mars 2025

Le conseil municipal de Wiesviller a contacté madame le Maire afin d'inviter le conseil municipal de Saint-Bonnet à célébrer les 80 ans de la Libération.

Les cérémonies se dérouleront les 21, 22 et 23 mars 2025. Le voyage serait à la charge de chaque conseiller.
Le trajet se ferait en TGV avec un départ le vendredi 21 mars à 9h33 et un retour en Charente le lundi 24 mars au départ 14h39.

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre présence dans les 15 jours afin que les conseillers de Wiesviller puissent organiser l'hébergement.

Voici le programme du week-end :

Vendredi 21 mars 2025

17h30 : Inauguration de l'exposition Nordwind et ouverture du concours de photos et de dessins à Bliesbruck, suivie d'un vin d'honneur.

Samedi 22 mars 2025

10h : Exposition de véhicules militaires anciens avec exposition de l'association Archaeopteryx.
15h30 : Conférence sur les avancées américaines, la libération des communes, les conséquences de l'opération Nordwind et les déserteurs et insoumis.
19h : Bal de la libération à Wiesviller.

Dimanche 23 mars 2025

9h : Messe à Wiesviller avec une cornemuse.
10h : Cérémonie au monument aux morts à Wiesviller. Défilé de véhicules militaires d'époque.
11h : Cérémonie au monument aux morts de Woelfling. Défilé de véhicules militaires d'époque jusqu'à la stèle de la 44ème division US.
12h : Cérémonie à la stèle de la 44ème division US . Défilé de véhicules militaires d'époque jusqu'au monument des Malgré-nous à Bliesbruck.
13h : Cérémonie au monument des Malgré-nous suivie d'un vin d'honneur.
Retour sur Wiesviller vers 15h avec une sortie terrain des véhicules militaires anciens.
18h : Remise des prix du concours photos et dessins + soirée pizza 🍕 à Bliesbruck.

Les écoles feront une sortie aux différentes expositions les lundi et mardi suivants.

OBJET : Questions diverses

Sandrine POURTAU : Les travaux de la mairie commenceront le mercredi 15 janvier 2025. Madame le maire demande aux conseillers qui pourraient être présents le mardi 14 janvier pour déménager les bureaux et démonter les radiateurs.

Mardi soir, il y a eu le conseil d'école. Il y a un projet de voyage à Paris. Madame le maire propose que la commune participe financièrement au voyage pour les enfants habitant sur la commune.

Michel MANDIN est allé voir au cimetière suite à un signalement d'un propriétaire de concession qui a remarqué une fissure dans le mur. Ce propriétaire demande également si la commune peut faire élaguer les arbres en bordure du cimetière afin que les feuilles et les branches tombent sur les tombes. Michel propose de s'en charger avec une personne supplémentaire qui pourrait l'aider. Madame Gilbert propose que son mari l'aide.

Les fossés vont être curés. Monsieur Mandin demande qui serait intéressé pour récupérer de la terre.

Marie-Claire PEREZ : demande si le point sur la sous-traitance du service technique pour l'année a été fait.
Réponse : nous ferons un point lors du prochain conseil.

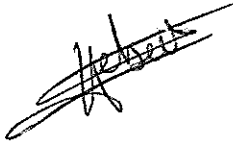
Angélique BUREAU signale que les cendriers des bâtiments communaux sont pleins. Il conviendrait de les vider.

Stéphanie IDIER demande si nous avons eu un retour de Village Avenir. Réponse : le retour du bureau d'étude n'est pas très développé.

Prochain CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 5 décembre 2024

La séance est levée à 23h20

Signature du Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Buret', written over a horizontal line.

Signature du Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Gillot', written over a horizontal line.